

34^{ème}

Journée Internationale de la Femme



**CROISADE CONTRE LES INEGALITES DE
SEXES:
S'ARRIMER A LA NOUVELLE IMPULSION**



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes

**CROISADE CONTRE LES INEGALITES DE
SEXES :
S'ARRIMER A LA NOUVELLE IMPULSION**



Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population;
Central Bureau of the Census and Population Studies;
Boite postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun;
Téléphone /fax : (237) 222 20 30 71;
Email/Site web : Contact@bucrep.cm // www.bucrep.cm.



SOMMAIRE

ABSTRACT	4
INTRODUCTION	5
I. EGALITÉ DE SEXES ET PRATIQUES SOCIOCULTURELLES	7
II. LEADERSHIP DES FEMMES	11
IV. FEMMES ET INNOVATION	14
IV. FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ	17
V. DÉFIS PRIORITAIRES EN VUE DE LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS DE SEXES	19
INTERVIEW 1	20
INTERVIEW 2	22
INTERVIEW 3	24



ABSTRACT

Gender inequality in terms of access to land, credit, education, decision-making, employment, etc. are key concerns of the Government of Cameroon as well as the international community. The objective of this brochure is to present this inequality in order to provoke informed decision-taking in the domain of closing the worrisome gender gaps that characterize our country. Focus in this brochure is placed on gender gaps in education, research, innovation and political leadership.

Key indicators of the inequality include the following:

- Only about 31% of all persons who were awarded housing loans from 2011 to 2013 are women ;
- Slightly less than 50% of those who went in for the General Certificate of Education and Baccalaureate Examinations in 2017 were girls ;
- The acute under-representation of girls in technical and industrial education with only 12% of the students undergoing technical education being girls at the second cycle of secondary education ;
- A noticeable under-representation of women in scientific and technological fields at the level of tertiary education ;
- Only 45.7% of all students enrolled in state universities are women ;
- At the level of the teaching corps in tertiary education, significant gender gaps exist. This include the fact that in 2017, only 30 (16.39%) out of 183 lecturers with the rank of professor were women, 96 (21.92%) out of 438 associate professors were women, 314 (34.61%) out of 907 senior lecturers were women, 234 (43.33%) out of 540 assistant lecturers were women, and only 34 (22.82%) out of 149 research assistants were women ;
- Despite some progress in the recruitment of female researchers, women still make up less than 34% of researchers in the institutes of the Ministry of Scientific Research and Innovation ;
- Another domain where progress has been made but much still has to be done is that of decision-making. There is no female governor, only 7 out of 65 cabinet members are women, there are only two female ambassadors, there is no woman who is the head of the senate or the national assembly of Cameroon, only 26 out of Cameroon's 100 senators are women, just 56 out of 180 parliamentarians are women, only 2 out of the 58 Senior Officers of Cameroon are women, there are as few as 28 female mayors out of a total of 360, etc.

Despite the significant progress in closing the various inequality gaps between women and men in Cameroon, they still persist. Though women make up slightly more than 50% of the population, in many domains, their representation significantly falls below their demographic weight. In order for Cameroon to attain the Sustainable Development Goals and Emergence, ***the Crusade against Gender Inequality*** needs to be intensified. This crusade should include gender-sensitive budgeting, promotion of female education especially in scientific and technological fields, elimination of cultural barriers to female emancipation, promotion of data collection that bring out these inequalities, encouragement of female participation in politics, promotion of improved female access to land and credit, etc.



INTRODUCTION

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme met en exergue le principe de l'égalité des droits humains sans discrimination. La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptée le 11 juillet 2003, met un accent sur la nécessité d'éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes à la femme. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), ratifiée par le Cameroun en 1994, recommande aux Etats de promouvoir les femmes dans tous les domaines de la vie publique : politique, juridique, économique, social et culturel. Ces quelques instruments juridiques internationaux ou régionaux, constituent le socle sur lequel se sont appuyées les lois du Cameroun pour protéger et promouvoir les droits de la femme. En effet :

- le préambule de la constitution du Cameroun prône l'égalité entre les hommes et les femmes. ;
- des dispositions du Code civil protègent les droits des femmes et des hommes au sein de la famille et dans le ménage ;
- la loi pénale s'impose à tous sans distinction de sexe ;
- le Code du travail reconnaît le droit au travail comme un droit fondamental pour tous ;
- le Code du commerce offre aussi bien aux hommes et aux femmes la possibilité de mener à bien leurs activités commerciales ;
- le Code électoral et les différentes lois sur les partis politiques traitent de la capacité électorale et des conditions d'éligibilité qui sont les mêmes pour les hommes et les femmes ;
- le Statut Général de la Fonction Publique garantit les mêmes droits aux hommes et aux femmes en matière d'emploi et de gestion des carrières (accès à la fonction publique, rémunération, congé, avancement, promotion, etc.) ;
- le Code Foncier et Domanial (CFD) permet aux hommes et aux femmes d'accéder à la propriété foncière ;
- le décret de 1994 portant régime des pensions civiles reconnaît à la veuve le droit à la pension de réversion ;
- la loi du 19 décembre 1999 consacre entre autres, la suppression de l'autorisation maritale pour le déplacement de la femme ;
- la Circulaire n°10-7-562/MINEDUC permet aux élèves filles suspendues pour cause de grossesse d'être réadmissées en classe après l'accouchement ;
- de nombreux autres textes du Code des Personnes et de la Famille, du Code civil, du Code Pénal, du Code de procédure civile et commerciale, du Code de Protection de l'Enfant sont relatifs à la protection des droits de la femme et de la famille .

Au niveau institutionnel, le Gouvernement camerounais a entrepris de mener des actions multiformes dans le but d'améliorer le statut de la femme. C'est ainsi qu'ont été mis en place des mécanismes institutionnels de formulation et de mise en œuvre des politiques et programmes visant l'amélioration de son statut .On peut citer chronologiquement :

- le Bureau de Promotion de la Femme au Ministère de la Santé en 1968 ;
- le Bureau de Promotion de la Femme au Ministère des Affaires Sociales en 1975 ;
- le Ministère de la Condition Féminine en février 1984 ;



- le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine en 1989 ;
- le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille en 2004.

Les missions assignées au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) sont relayées par les services déconcentrés (délégations régionales, départementales et d'arrondissement), en vue d'un accompagnement de proximité.

Les actions menées particulièrement par le MINPROFF visent entre autres, à créer des conditions favorables à l'épanouissement de la femme et leur meilleure contribution au développement socio-économique.

Par ailleurs, de nombreuses organisations internationales (bilatérales et multilatérales) et nationales, y compris la société civile, travaillent aux côtés du Gouvernement, pour développer des programmes d'action en faveur de la promotion des droits de la femme camerounaise et de sa participation effective au processus de développement, et de lui offrir les mêmes chances que les hommes. Dans la croisade contre les inégalités de sexes, le MINPROFF bénéficie notamment de l'accompagnement de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONUFEMMES) dont les interventions visent entre autres : une plus grande implication des femmes à la prise de décisions, leur autonomisation économique surtout en milieu rural, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, la prise en compte de l'aspect genre dans l'action humanitaire à travers le volet femmes, paix et sécurité, etc.

C'est ainsi que le Chef de l'Etat, dans son discours de fin d'année 2018 à la Nation a vivement exhorté à *«promouvoir le rôle des femmes et des jeunes dans notre société »*.

Toutes ces mesures traduisent la volonté de l'Etat camerounais de promouvoir une société inclusive offrant à tous les mêmes chances et les mêmes droits.

Au moment où se célèbre ce 8 mars 2019 la 34^{ème} édition de la Journée Internationale de la Femme, sous le thème : « **Croisade contre les inégalités de sexes : s'arrimer à la nouvelle impulsion** », le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP) se joint à la Communauté Nationale et Internationale pour sensibiliser d'une part l'opinion publique sur la situation socio-économique des femmes qui, selon les projections du BUCREP, représentent en 2019, 50,6 % de la population totale, 49,6 % des moins de vingt ans et 52,1 % des 60 ans et plus. D'autre part, il est question de faire une évaluation des progrès réalisés en vue de la réduction des inégalités de sexes, et de mesurer le chemin qui reste à parcourir vers la parité hommes-femmes au Cameroun. Cette brochure aborde les sous-thèmes suivants : i) Egalité de sexes et pratiques socio-culturelles ; ii) Leadership politique des femmes, iii) Femmes et Innovation et iv) Femme, Paix et Sécurité.



I. EGALITÉ DE SEXES ET PRATIQUES SOCIOCULTURELLES

En dépit de la modernité, les pratiques traditionnelles néfastes en défaveur de la femme et de la fille sont répandues dans les dix régions du Cameroun qui compte autant de traditions que d'ethnies. Ces pratiques se traduisent dans les faits par : le confinement de la fille/femme dans la sphère domestique en raison de la division sexuée du travail, la discrimination des femmes en matière d'héritage et de contrôle de la terre, des traitements déshumanisants des femmes lors des rites de veuvage, la pratique du lévirat, du sororat, le mariage précoce, le mariage forcé, le contrôle des mariages inter-ethniques et/ou interreligieux, les mutilations génitales féminines, le massage des seins.

- **Confinement de la fille/femme dans la sphère domestique et division sexuée du travail**

Dès le bas âge, la jeune fille est socialisée dans l'optique d'être apte à exécuter les tâches domestiques. Le jeune garçon par contre, est exempt de ce type de tâches, car sa mère et ses sœurs sont à son service. La jeune fille est ainsi chargée de s'occuper de la gente masculine : père, frères, conjoints, oncles, cousins, etc. Cette division sexuée du travail demeure une réalité dans toutes les régions du pays, mais est plus accentuée dans les régions septentrionales du pays. Les résultats de l'enquête EESI (2010) montrent d'ailleurs que le temps consacré aux tâches domestiques est plus important chez les femmes que chez les hommes. Parmi les actifs occupés, les femmes consacrent environ 17,2 h par semaine aux tâches domestiques contre 8,7 h chez les hommes.

- **Discrimination des femmes en matière d'héritage et de contrôle de la terre**

Dans la société patriarcale, les hommes détiennent l'essentiel du pouvoir de décision. Dans la plupart des régions du Cameroun, les garçons sont les principaux bénéficiaires de l'héritage de leurs parents. Les règles coutumières défavorisent les femmes par rapport au partage de l'héritage. En effet, dans la plupart des communautés traditionnelles, on estime que la femme est faite pour se marier et par conséquent, ne saurait prétendre à l'héritage paternel.

Par ailleurs, la tradition ne permet pas aux femmes d'avoir un contrôle sur la terre, contrairement aux dispositions légales du Code Foncier et Domanial (CFD). Les statistiques du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) de 2013 mettent d'ailleurs en évidence cette discrimination. En 2012, seules 36,7% des femmes bénéficiaires des prestations de cette structure avaient un titre foncier. Dans la région de l'Ouest où les pesanteurs socio-culturelles sont encore très fortes, aucune femme ayant bénéficié des prestations du Crédit Foncier ne détenait un titre foncier.

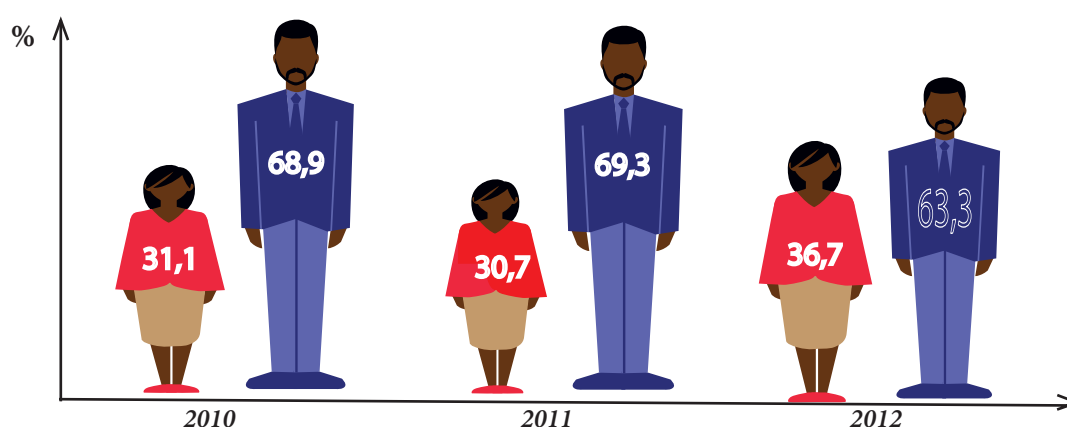


Tableau 1: Evolution du nombre de personnes ayant bénéficié des prestations du Crédit Foncier du Cameroun (crédit-habitat) par région de 2010 à 2012 selon le sexe

Région	2010			2011			2012		
	Homme	Femme	Proportion de femmes (%)	Homme	Femme	Proportion de femmes (%)	Homme	Femme	Proportion de femmes (%)
Adamaoua	5	1	16,7	5	1	16,7	1	2	66,7
Centre	52	32	38,1	87	54	38,3	52	42	44,7
Est	0	0	--	1	0	0,0	5	1	16,7
Extrême-Nord	6	1	14,3	7	2	22,2	2	1	33,3
Littoral	49	20	29,0	80	29	26,6	50	28	35,9
Nord	5	0	0,0	0	0	--	1	1	50,0
Nord-Ouest	2	0	0,0	4	0	0,0	4	1	20,0
Ouest	6	3	33,3	6	1	14,3	7	0	0,0
Sud	3	0	0,0	7	3	30,0	10	3	23,1
Sud-Ouest	7	4	36,4	8	1	11,1	6	1	14,3
Ensemble	135	61	31,1	205	91	30,7	138	80	36,7

Source : CFC, 2013

Graphique 1: Evolution des bénéficiaires de crédit-habitat de 2010 à 2012 selon le sexe



Source : CFC, 2013

En fait, les femmes ne connaissent pas très souvent leurs droits. Par ailleurs, elles n'ont pas encore acquis la culture de la revendication de ces droits. Elles ont tendance à se résigner.

- **Le déni de ressources, d'opportunités ou de services.**

Les femmes et les filles font également face à un déni de ressources, d'opportunités ou de services. Des cas de déni d'accès à l'éducation sont courants dans la partie septentrionale du pays et à l'Est. En effet, dans ces régions, les filles sont généralement privées de leur droit à la scolarisation. Le déni d'opportunités se traduit également par le non établissement d'actes de naissance aux filles, le refus de le leur remettre en vue de la constitution des dossiers



d'examens, le refus de consultations prénatales. La situation des veuves demeure elle aussi préoccupante. En raison des traditions, ces dernières sont très souvent dépouillées de leurs propres biens et de ceux de leurs enfants. On n'hésite pas à les intimider au moyen de pratiques de sorcellerie pour les priver de tout héritage. Pourtant, selon les dispositions légales, la veuve est usufruitière et administratrice des biens de ses enfants mineurs. Dans bien des cas, ces veuves ne connaissent pas leurs droits.

- **Traitements déshumanisants des femmes lors des rites de veuvage**

Dans les fondements de la tradition, les rites de veuvage avaient pour but d'honorer la mémoire du disparu et d'exorciser la malédiction liée à la disparition d'un membre de la communauté et celle du conjoint. La signification associée à ces rites, qui virent parfois à des règlements de compte, a connu une profonde mutation. En effet, la veuve subit de nombreux sévices et traitements déshumanisants : obligation de se raser la tête, port d'objets lourds (troncs de bananiers...), coups de fouets administrés par la belle-famille, obligation de porter des vêtements d'une couleur spécifique (noir, blanc, bleu...), obligation de dormir à même le sol pendant toute la durée des rites de veuvage, rapports sexuels forcés avec les frères du défunt mari, etc.

Les veuves font particulièrement face à des actes de violences lors des rites de veuvage et bien après. En cas de polygamie, les femmes font également face à des actes de violences que leur infligent leurs coépouses mariées les premières au défunt. Les veuves subissent non seulement des humiliations, mais elles sont très souvent accusées d'être à l'origine du décès de leur conjoint, quand elles ne sont pas dépouillées de leurs biens. Les rites de veuvage des hommes sont plus souples et moins violents. Qu'ils soient fondés ou non, les traitements infligés aux veuves sont déshumanisants.

Toutefois, il convient de souligner que les obligations relatives aux rites de veuvage sont quelquefois édictées sur mesure. Les veuves de basse classe sociale ne bénéficient pas des mêmes souplesses réservées à celles issues d'un rang social élevé. L'enquête sur les violences basées sur le genre réalisée par le BUCREP en 2016 a révélé que les dérives de cette pratique sont beaucoup plus courantes dans la partie méridionale du pays que dans la partie septentrionale où, la veuve fait l'objet d'une grande attention.

- **Lévirat**

Le lévirat est une pratique culturelle qui oblige les femmes veuves à se mettre en union avec le frère de leur défunt conjoint. Cette pratique est très courante dans la partie méridionale du pays.

- **Sororat**

Le sororat est une pratique culturelle qui oblige les hommes veufs à se mettre en union avec la sœur de leur défunte conjointe. Cette pratique est également très courante dans la partie méridionale du pays.

- **Mariages précoces, forcés ou arrangés**

Le mariage est considéré comme précoce lorsque la fille est âgée de moins de 15 ans, car le code civil camerounais interdit le mariage « *si la fille est mineure de 15 ans ou le garçon mineur de 18 ans, sauf dispense accordée par le président de la République pour motif grave* ». Du fait que les traditions et la religion exigent que la fille préserve sa virginité jusqu'au mariage,



cette dernière est très souvent mariée tôt, sans son consentement, et parfois à un homme bien plus âgé qu'elle. Qu'elle ait atteint ou non l'âge nubile, elle est mariée en contrepartie d'une dot versée par son conjoint à sa famille. Ce mariage peut être forcé ou se faire par consentement mutuel des deux conjoints. En cas de violences conjugales, elle doit rester stoïque, car la famille n'est pas souvent encline à rembourser la dot. Par ailleurs, la crainte d'une grossesse précoce emmène certains parents à opter pour cette solution.

Les résultats de l'Enquête MICS (2014) révèlent que 11,4% de filles entrent en union avant l'âge de 15 ans et 36% avant l'âge de 18 ans. Le pourcentage de jeunes filles de 15-19 ans en union s'élève à 22,3%. Selon la même source 42,5% des filles âgées de 15-19 ans sont en union avec un partenaire d'au moins 10 ans leur aîné. Le phénomène des mariages précoces est plus marqué dans la Région du Nord où cette proportion atteint 24,2 %.

Plus l'âge d'entrée en union est précoce, moins la fille peut choisir librement son conjoint. En effet, l'union est très souvent arrangée par les parents, un membre de la famille, ou un ami en qui la famille fait confiance, sans pour autant requérir le consentement de la fille. Les mariages forcés sont récurrents dans la partie septentrionale du pays, bien que le code civil camerounais, en son article 52 le proscrive « *si les futurs époux n'y consentent pas* ».

Les mariages précoces et forcés s'observent beaucoup plus dans la région septentrionale du pays (ALVF, 2014). Dans certaines communautés, le mariage est considéré comme un accomplissement pour une fille. Dans les communautés septentrionales notamment, le mariage d'une fille honore la famille. Dans les communautés musulmanes par exemple, c'est l'occasion pour la fille de recevoir de sa famille des cadeaux qui aideront à son confort dans son nouveau foyer. Le célibat n'est donc pas bien perçu dans l'imagerie sociale.

Dans l'étude de Cos & Co (2010) sur l'évaluation genre des bénéficiaires des services de santé de la reproduction au Cameroun, montre que les filles se sentent obligées de témoigner leur loyauté et leur dépendance vis-à-vis de leurs parents et des aînés, surtout dans les Régions de l'Extrême-nord et de l'Est. Selon la même étude, plusieurs filles subissent la pression des parents qui veulent avoir la satisfaction de les marier et de voir leurs petits enfants. Ce constat est récurrent en milieu rural.

- **Contrôle des mariages interethniques et interreligieux**

Au rang de ces pratiques traditionnelles néfastes, on pourrait citer entre autres, certaines formes d'unions qui sont en elles-mêmes des violences basées sur le genre et qui accroissent chez la femme, le risque de subir une violence conjugale. Dans certaines tribus/ethnies, il est interdit à la jeune fille d'épouser un homme appartenant à une tribu/ethnie autre que la sienne. La femme issue d'une autre tribu ou ethnie est généralement rejetée par sa belle-famille et ses enfants font l'objet de toute sorte de discrimination. Dans la région de l'Ouest par exemple, on interdit aux aînées filles d'épouser des hommes d'autres tribus ou ethnies, car elles doivent garder et perpétuer la tradition. Elles sont appelées à devenir reine mère. De même, la tradition musulmane interdit aux filles d'épouser des non adeptes de cette religion.

- **Mutilations génitales féminines**

Les mutilations génitales sont des pratiques qui contribuent au contrôle social et culturel de la sexualité des femmes. L'excision est une forme de mutilation génitale féminine. Elle consiste à enlever avec des objets tranchants, une partie de l'appareil génital de la fille (le clitoris) avant l'âge de la puberté. Cette pratique vise à diminuer le plaisir sexuel de la fille, l'éloignant ainsi des grossesses précoces et du libertinage sexuel. Malgré la sensibilisation des populations



aux effets néfastes de l'excision, cette pratique persiste avec ses nombreuses conséquences sur la santé de la femme (infection, hémorragie, risque de contamination du VIH-Sida/IST, ...). Les mutilations Génitales Féminines (MGF) concerneraient plus de 1,4% de la population féminine au niveau national. La proportion des femmes et des filles excisées est relativement faible à Yaoundé et Douala : soit 0,5% contre 1,2% pour les autres villes du pays (EDS-MICS, 2011). Elle est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (2,1% contre 0,9%). Les femmes et filles de l'Extrême- Nord sont les plus excisées (5,4%) suivies de celles du Sud-ouest (2,4%) et du Nord (2,2%).

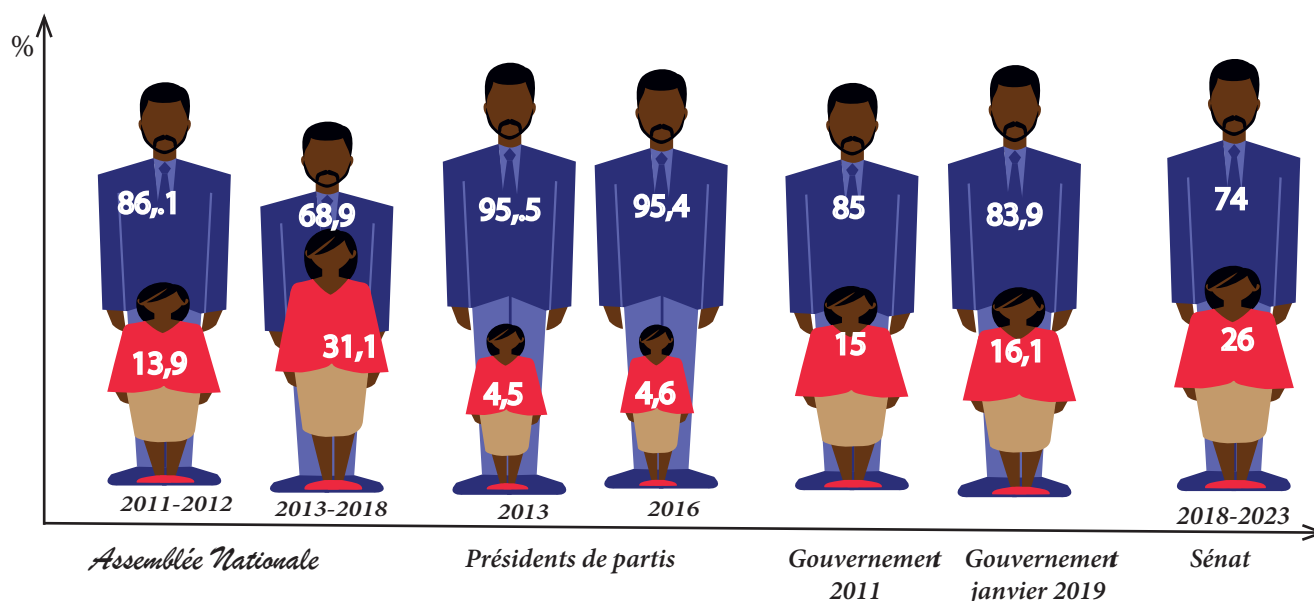
- **Massage des seins**

Le massage des seins est également une pratique traditionnelle qui consiste à masser les seins naissants des jeunes filles en pleine croissance afin de freiner le développement de leurs poitrines. En freinant la poussée mammaire, l'on espère retarder la puberté en vue de soustraire les jeunes filles du regard des hommes et ainsi, reculer l'âge du premier rapport sexuel. Cette pratique douloureuse se pratique dans l'intimité familiale et se perpétue génération après génération.

II. LEADERSHIP DES FEMMES

II.1 Femmes en politique

Graphique 2: Représentativité des femmes à l'assemblée nationale, au sénat, dans les partis politiques et au gouvernement à différentes dates.



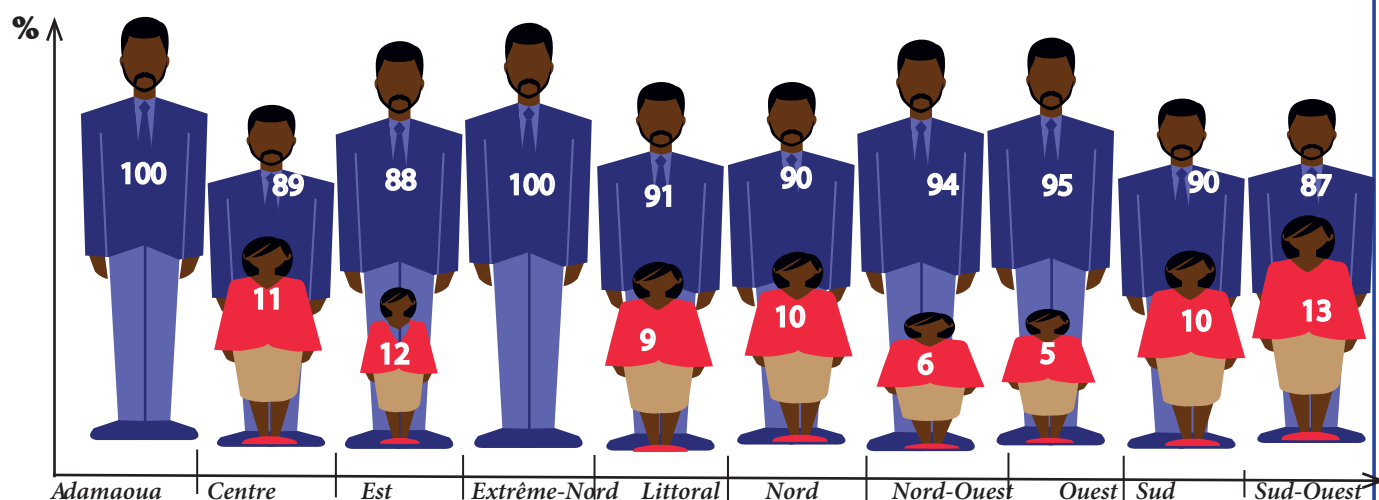
Source: MINAT

Au gouvernement de janvier 2019, on compte 19,2 % de femmes ministres et assimilés. La représentativité des femmes députés reste faible (31,1%), bien qu'en nette progression. Les femmes au Sénat ne représentent que 26%. On note par ailleurs, une sous-représentativité des femmes présidentes de partis politiques, soit 4,6% en 2016.



Si dans l'ensemble, la proportion des femmes maires n'est que de 8,4 %, on note tout de même que dans les régions de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord, il n'y a aucune femme maire.

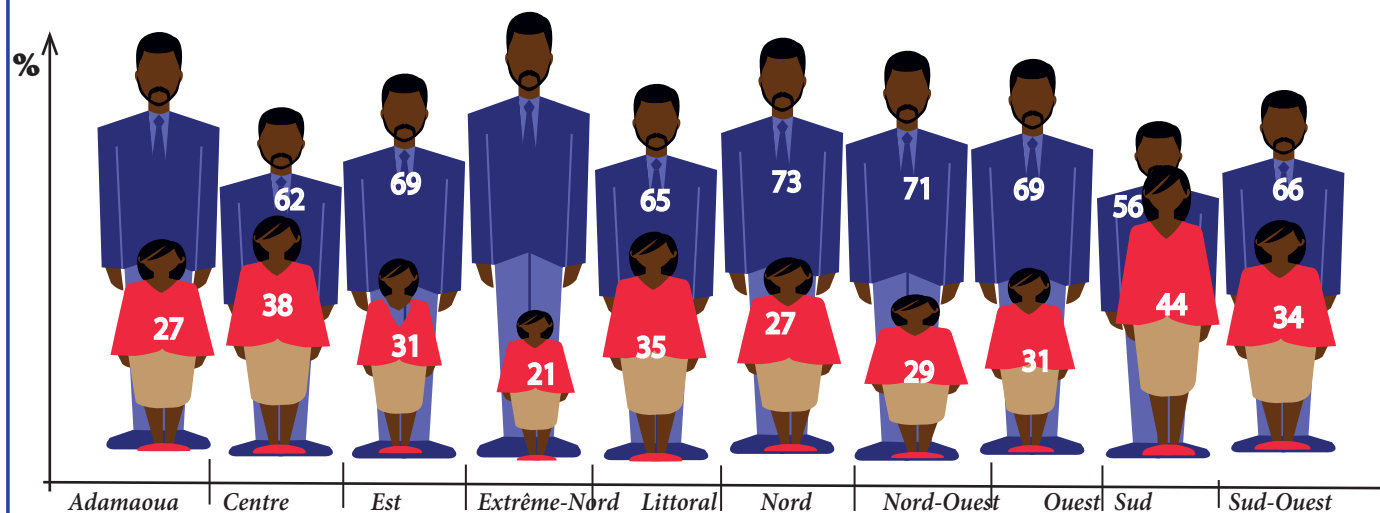
Graphique 3: Représentation des femmes maires dans les régions.



Source: MINAT

Dans toutes les régions du pays, on retrouve des femmes adjointes aux maires, avec un score record dans la région du Sud, soit 44%.

Graphique 4: Représentation des femmes adjointes aux maires dans les régions.



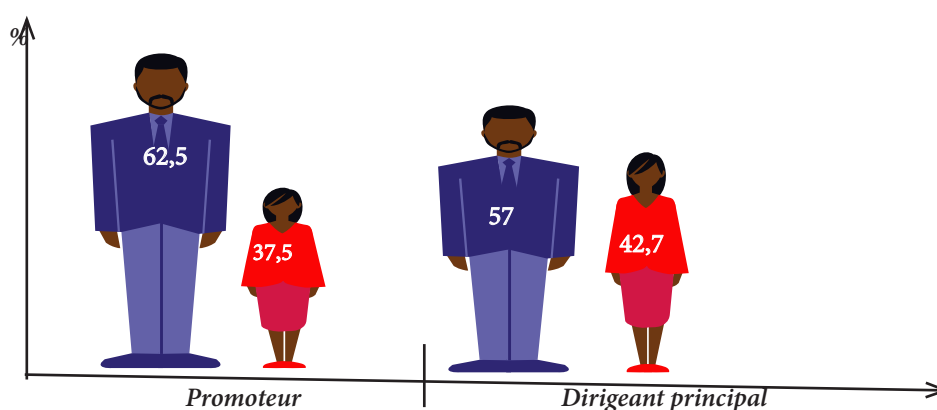
Source: MINAT



II.2 Femmes et Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat peut être influencé par le sexe du promoteur du fait des discriminations et des pesanteurs socio-culturelles. Qu'elles soient promotrices ou dirigeantes principales d'entreprises les femmes sont toujours sous représentées par rapport aux hommes. Les résultats du dernier Recensement Général des Entreprises ont montré que les femmes représentent 37,5% des promoteurs et 42,7% des dirigeants principaux.

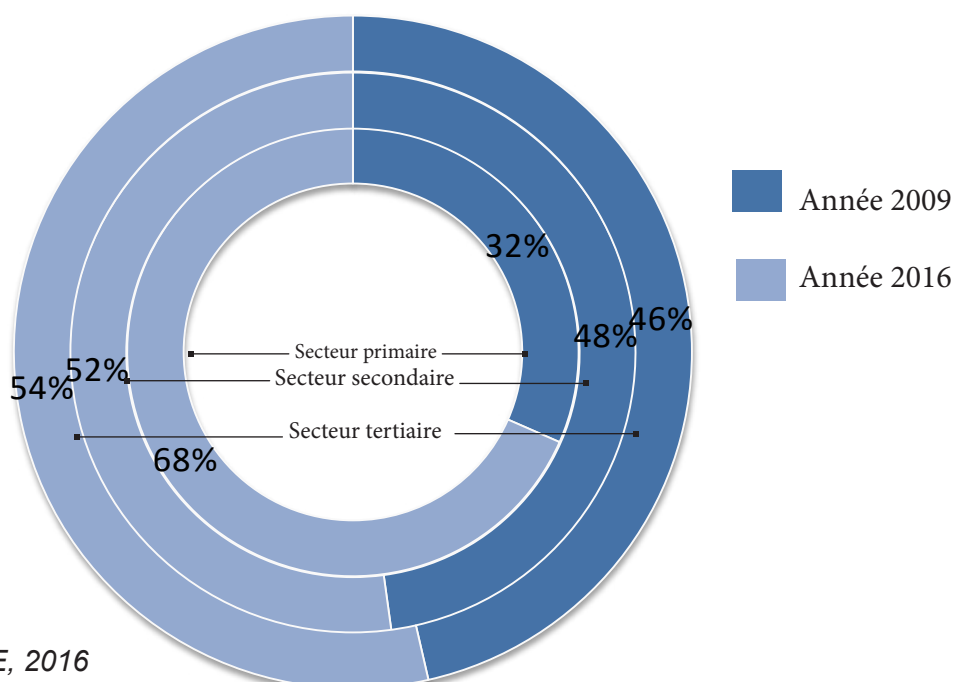
Graphique 5: Répartition des entreprises selon le sexe du promoteur/dirigeant



Source : INS/RGE, 2016

Bien que le secteur secondaire soit celui dans lequel s'est le plus déployé l'entrepreneuriat féminin (40,9% en 2016), le secteur primaire présente la plus grande progression (11 % à 23,8 % en 2016).

Graphique 6 : Distribution des entreprises dont le promoteur est une femme par secteur d'activité

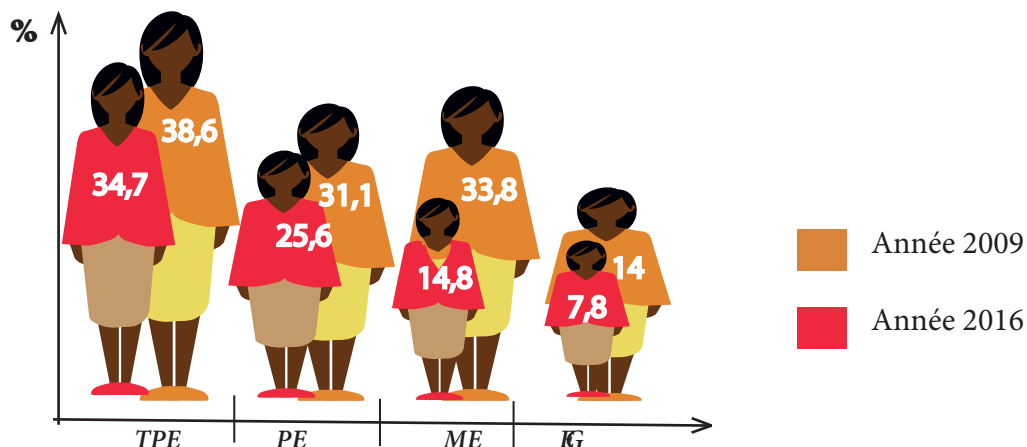


Source : INS/RGE, 2016



On note la présence remarquable des promotrices de très petites entreprises (38,6% en 2016). La proportion des femmes promotrices de petites entreprises est en nette progression : de 25,6 % à 33,1 % entre 2009 et 2016. Cette progression est beaucoup plus accentuée chez celles qui sont promotrices de moyennes entreprises (14,8 % à 33,8 %).

Graphique 7 : Proportions (%) des entreprises dont le promoteur est une femme suivant le type d'entreprise.



Source : INS/RGE, 2016

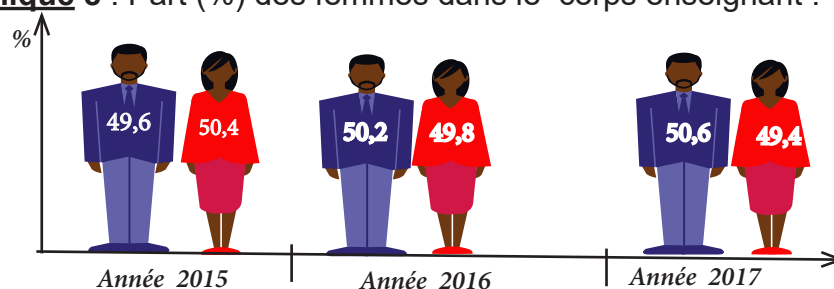
III. FEMMES ET INNOVATION

III.1 Accès des femmes à l'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, les inégalités de sexes s'observent aussi bien au niveau du corps enseignant que des étudiants.

Concernant les enseignants, du grade d'Assistant jusqu'au grade de Professeur, on dénombre 674 femmes contre 1 404 hommes.

Graphique 8 : Part (%) des femmes dans le corps enseignant .

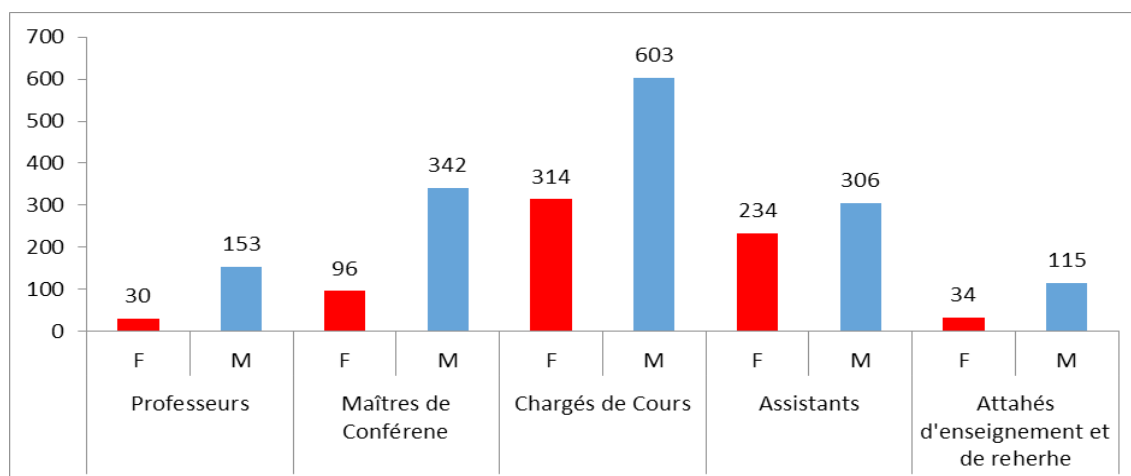


Source: Annuaire statistique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, 2017



Chez les enseignants d'université ayant le grade de Professeur, on compte moins d'une femme pour cinq hommes.

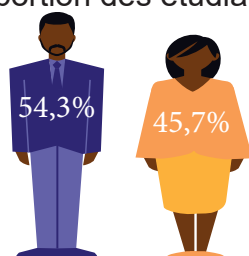
Graphique 9 : Effectif des enseignantes des Universités d'État par catégorie selon le sexe



Source: Annuaire statistique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, 2017

Parmi les étudiants du supérieur, on compte 45,7% d'étudiantes contre 54,3% d'étudiants.

Graphique 10 : Proportion des étudiants du supérieur par sexe

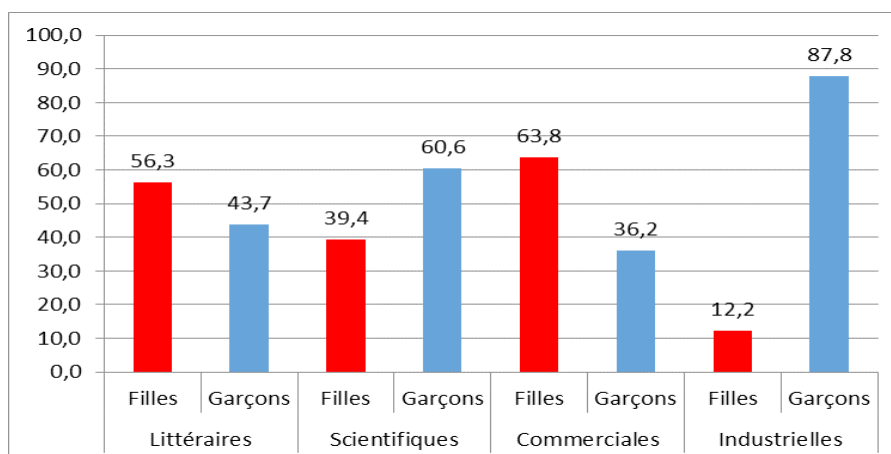


Source: Annuaire statistique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, 2017

S'agissant des admissions au BAC, les femmes sont faiblement représentées dans les filières industrielles (à peine 12%), et scientifiques (moins de 40 %). En revanche, elles sont plus représentées que les hommes dans les filières littéraires (56,3 %) et commerciales (63,8 %).



Graphique 11: Répartition (%) par filière des admis au BAC (OBC) en 2017



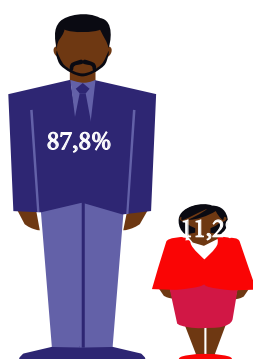
Source: Annuaire statistique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, 2017

III.2 Genre et propriété intellectuelle

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'agence des Nations-Unies dédiée à la promotion de l'innovation et de la créativité, a adopté en 2014 un ensemble de mesures visant la promotion de l'égalité de genre dans le domaine de la propriété intellectuelle. En effet, dans ce domaine aussi, les inégalités de genre observées ailleurs, notamment au niveau de la scolarisation, de la formation et de la recherche scientifique induisent d'importantes inégalités de genre.

Sur les dix dernières années, seulement 12,2% des brevets déposés par des camerounais à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) appartiennent aux femmes. Les brevets déposés par des hommes couvrent des domaines plus vastes, ceux des femmes sont essentiellement dans les domaines thérapeutiques et de l'agroalimentaire.

Graphique 12: Nombre de brevets déposés à l'OAPI par sexe sur les dix dernières années



Source: OAPI, 2019



IV. FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ

Le rôle joué par les femmes pour rétablir la paix en situation de conflit est indéniable, même s'il reste pour la plupart du temps invisible. En effet, les femmes contribuent non seulement à l'établissement et au maintien de la paix, mais elles assurent également, pour nombre d'entre elles, la sécurité et la défense des populations.

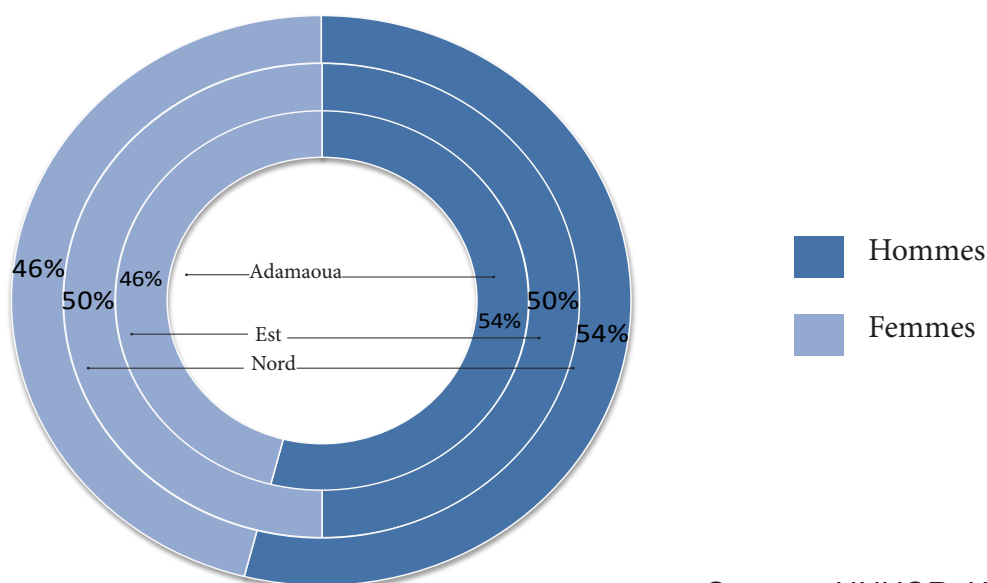
En situation de conflit, les femmes, les enfants et les personnes âgées sont du fait de leur faiblesse physique et plus affectées que les hommes. En effet, leur capacité à pouvoir fuir les exactions est beaucoup plus limitée que ces derniers. De ce fait, elles sont, autant que les enfants et les personnes âgées, vulnérables en temps d'insécurité.

Ces femmes subissent davantage les conflits sécuritaires. Ceux-ci s'avèrent plus dévastateurs pour elles, en raison des violences sexuelles qu'elles subissent. Très souvent, leurs besoins spécifiques ne sont pas pris en compte. Ce qui rend moins efficace des accords de paix et de sécurité et même de l'action humanitaire.

Les femmes ne sont pas également représentées sur la table des négociations. Bien qu'on les retrouve très souvent à la tête de mouvements pacifiques et qu'elles soient à l'origine du relèvement communautaire à l'issue des conflits, ces dernières sont très souvent tenues à l'écart des négociations de paix. De ce fait, elles ont moins de chances de reprendre une vie normale, d'obtenir justice pour la violation de leurs droits fondamentaux et sont moins à même de contribuer à la réforme des lois et des institutions publiques. Pourtant, la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité de 2000, préconise de faire participer les femmes à l'établissement de la paix, de mieux les protéger contre les violations de leurs droits fondamentaux et de leur donner accès à la justice et aux services de lutte contre la discrimination.

A l'exception de la région de l'Est où il y a une égalité hommes-femmes, la population des réfugiés centrafricains est majoritairement composée de femmes.

Graphique 13 : Distribution de la population des réfugiés centrafricains dans trois régions par sexe.

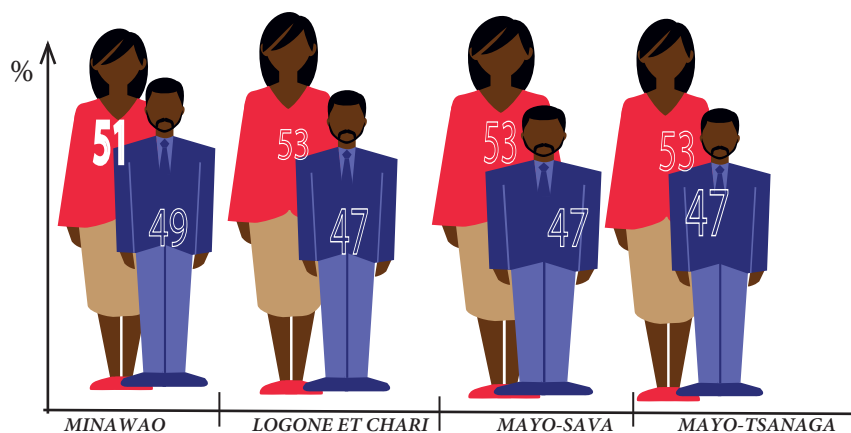


Source : UNHCR JANVIER, 2019



Les femmes sont majoritairement représentées parmi les réfugiés nigériens dans le camp de Minawao, et dans les départements du Logone et Chari, du Mayo-Sava et du Mayo-Tsanaga.

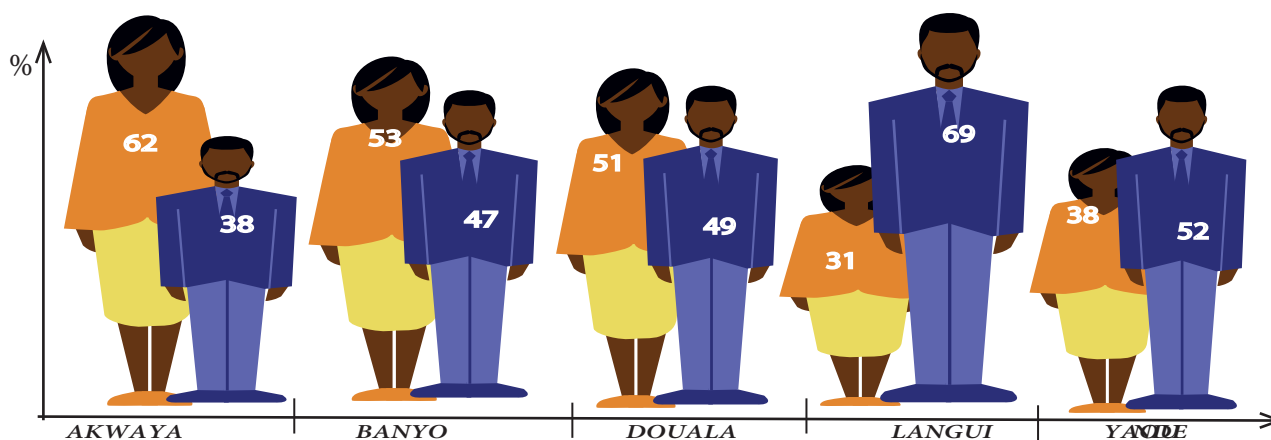
Graphique 14 : Proportions des réfugiés Nigériens par sexe selon le Département/Camp.



Source : UNHCR JANVIER, 2019

Si on exclut le camp de Langui où il y a plus d'hommes réfugiés, à Douala et dans les arrondissements d'Akwaya et de Banyo par contre, on compte un peu plus de femmes réfugiées.

Graphique 15 : Proportion par sexe des réfugiés dans quelques villes, départements et arrondissements du Cameroun.

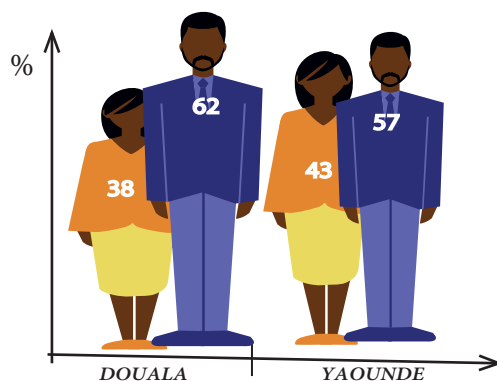


Source : UNHCR JANVIER, 2019

Chez les demandeurs d'asile, il y a plus d'hommes que de femmes dans les villes de Yaoundé et Douala.



Graphique 16: Proportions par sexe des réfugiés dans les villes de Yaoundé et Douala



Source : UNHCR JANVIER, 2019

V. DÉFIS PRIORITAIRES EN VUE DE LA LUTTE CONTRE LES INEGALITES DE SEXES

La croisade contre les inégalités de sexes soulève de nombreux défis en vue de l'amélioration du statut de la femme dans des secteurs clés tels que l'emploi, la santé, l'éducation, l'économie, la politique. Sans être exhaustif, ces défis ont trait :

- au respect des engagements internationaux en matière d'égalité de genre ;
- à l'accès équitable des filles à l'enseignement secondaire et supérieur et à la formation professionnelle ;
- à l'accès des femmes à des emplois décents ;
- à l'accès des femmes à la propriété foncière ;
- à l'implémentation de programmes de formation en égalité de genre au niveau local et central, ainsi qu'au sein de l'appareil judiciaire, des établissements scolaires, des services sociaux, de la police et des institutions de maintien de l'ordre ;
- à la création d'un environnement favorable à la protection et à la promotion des droits de la femme et de la jeune fille en général et en milieu rural en particulier ;
- à la lutte contre les pratiques culturelles néfastes ;
- à une meilleure prise en considération des problèmes spécifiques de la femme rurale et de la veuve ;
- à une meilleure organisation la société civile en réseau pour la défense des intérêts des femmes ;
- à l'implication effective, en plus du MINPROFF, d'autres départements ministériels, dans la prise en compte des questions de genre ;
- à la mise en place des centres intégrés comprenant une clinique médicale, un service psychosocial, une unité juridique et une unité de soutien socio-économique en faveur des victimes de violences basées sur le genre ;
- à la prise de mesures discriminatoires en faveur des femmes et des filles ;
- à la poursuite des actions de budgétisation sensible au genre dans l'élaboration des politiques et programmes de développement ;
- à la poursuite des accords de partenariat entre le Gouvernement, les organisations internationales, associations féminines, femmes politiques de tout bord et la société civile
- à la collecte des données de plus en plus sensible au genre.



TROIS ITINERAIRES, UN MEME COMBAT : Interviews de trois femmes leaders.

INTERVIEW 1



Honourable Muyali Boya Mary, Epse Meboka, Vice President, CPDM Parliamentary Group, Member of the CPDM Central Committee, Member of Parliament for Bakassi, Mundemba and Toko Constituency of Ndian Division, South West Region

Who is Honourable Muyali?

Honourable Muyali was born in Tombel, Kupe Muanengouba Division of the South West Region on the 10th of March 1961, of parents from Ndian Division of the South West Region (Cameroon). Prior to her active political life, she served in Cameroon's public service as "attaché de recherche", Conservation and Development Officer and Divisional Delegate for the Protection of the Environment for Ndian Division.

Political Life

Honourable Muyali, became actively involved in politics in 1997, when she returned from training in the United Kingdom of Great Britain. In 1992, she was voted first deputy mayor for Toko, and in 2007, she became Member of Parliament and vice president of the CPDM Parliamentary Group, a position she continues to occupy today.

How She Came into Politics

While working with rural communities in environmental protection and development, Honourable Muyali developed

an intimate relationship with them. This close relationship led to many people encouraging her to stand elections to become their representative.

Political Model

Models for Honourable Muyali's political activities are persons who have impacted their societies positively. She particularly looks up to Nelson Mandela and Martin Luther as her models. She is always motivated by Martin Luther's urge for people, especially leaders, to become transformers and not conformists. As a Christian, she has always loved to be a good servant-leader as Christ.

Difficulties Faced as Female Politician

As a female politician, Honourable Muyali faces problems similar to those faced by other female and even male politicians. By her nature, she is down-to-earth, a situation which is not well perceived by persons with elitist' agendas. One of the major problems she faces is that of accessibility within her vast and highly inaccessible constituency. She also has to deal with the limited financial resources available for her to meet the genuine demands of the people she represents.

Discrimination Faced in Politics as a Woman

Like many other female politicians, Honourable Muyali has witnessed several instances of discrimination, and as she reports, she has learnt to deal with them. A glaring example was when she was asked by an elderly man if as a woman she could bring caterpillars to the villages to arrange roads, to which she replied "Caterpillars aren't carried on the head, it needs proper arrangements to bring them here, a woman can carry out this arrangement as well as a man".

Advantages of being a Woman in Politics

According to Honourable Muyali, women have many advantages in politics. They are more likely than man to be trusted in a field full of mistrust. She is of the opinion that women are viewed as mothers, and as the weaker sex and are often treated in politics with respect and care.



Opinions on how to bring More Women into Politics

According to this female politician, more women could be brought into politics through:

- more financial support for their political activities;
- sensitization and encouragement from the communities, and especially from men.

Advice to Women who would like to get into Politics

Honourable Muyali feels that women who have developed an interest in politics should:

- practice positive aspects of their various cultures, such practices as respect of the elder;
- not consider politics as a game of conflict with

men, but rather see politics as a scene for collaboration between both sexes;

-not see politics as the reversal of the role of men, but should respect their manly roles;

-use their female soft-touch to make political success;

- should mobilize the skills of both men and women within their communities for their political success;

- should be able to love and act as mothers to the people they lead; in this way, they will attract the support of their communities;

- stay away from ills such as corruption, tribalism, nepotism, embezzlement, etc.

(Propos recueillis par Dr TEKE JOHNSON TAKWA, Chef de Cellule de l'Analyse, BUCREP)



INTERVIEW 2 : MADAM JAJI MBAH ROSE



*-Coordinator of Educational Activities for the Chantal Biya's Foundation;
-Vice President of the Women's Wing of the CPDM for the Batibo Section
-Central Committee Resource Person for Momo CPDM
-CPDM campaign Team Member for Momo*

Her Political Life

Mrs Jaji became very active in politics 15 years ago. Apart from her political activities within Momo Division, her role in the implementation of the humanitarian works of the first lady has made her a national figure.

Her Role Model

Madam Jaji's role model has always been our country's first lady, Mme Chantal Biya. The First Lady's largesse, down-to-earth nature and soft spot for the needy, as well as her interest in the education of the underprivileged attracted her full support. These humanitarian actions have gained Cameroonian First Lady the recognition as goodwill ambassador for UNESCO and UNICEF and other organizations.

Her Views on the Difficulties Women Face in Politics

According to Mrs Jaji, the main difficulty women face in politics is the fact that other women give them very little support. Most women stay away from politics and are always questions

why other women play active roles in politics.

Advice to Women with Political Interests

Mrs Jaji's advice to women who are, or want to get into politics is that they should:

- Be subtle, tactful and alert to the needs of their communities;
- Prove to their peers and communities that they have something to offer, and that a woman should be more daring rather than contend herself with the place the society is imposing on her. The woman needs to step out of the kitchen and also take decisions that will positively affect her community;
- Step out of the inferiority complex inherent in most women, and even support their lady folks in this emancipating fight;
- Know and use the various complementary competencies of both men and women;
- Be focused and hardworking, for everything good is gotten from merit. She didn't get her influence on a platter of gold;
- Get into politics because as she puts it "everything rotates around power".

Her Role within the Chantal Biya's Foundation

- Madam Jaji Rose Mbah is the coordinator of educational activities of the Chantal Biya Foundation. These activities include the creation of modern and well-equipped schools, commonly referred to as "Les Champions". As a seasoned teacher-trainer, she is out to help the First lady ensure that she meets her desire of eliminating illiteracy in all communities in Cameroon, and she is out to ensure that these schools serve the needs of all, especially the most vulnerable in society.
- Member of the multi-disciplinary social vaccine programme of the First Lady. This



programme advocates and supports free

HIV screening, follow up and advice of infected persons, provision of free anti-retroviral therapy, sensitization against sexually transmissible infections including HIV/AIDS. This programme carries out premature, secondary and tertiary sensitization against HIV/AIDS in communities and schools depending on the HIV infection status of individuals. A key component of this programme is the holiday HIV/AIDS-free campaign (Vacances sans SIDA).

Her Role within the Mbororo Community

Mrs Jaji considers herself as based on two cultures: though born and bred in the Momo community and culture, she also considers herself a member of the Mbororo community by virtue of her marriage to Mr Jaji Manu, the National President of the Mbororo Social, Cultural and Development Association, BOSCUDA. As a member of this community and backed by the activities of her husband, they carry out sensitization campaigns in this indigenous community on the need for education, the prevention of HIV/AIDS infection, fight against early mar-

riages, etc.

In sensitizing this population on the advantages of education, the position of her husband, who was an adviser at the Presidency of the Republic for 17 years, and who is now Secretary-General at the Ministry of Animal Husbandry and Fisheries, is usually used as an example to follow. Mr Jaji is considered a real role model in the Mbororo community as many youths are already striving to take after his heels and make life more meaningful for their people.

Through the efforts of BOSCUDA and other stakeholders, including the Chantal Biya Foundation, nearly all Mbororo villages now have a primary and nursery school, and illiteracy rates are going down in these communities.

(Propos recueillis par Dr TEKE JOHNSON TAKWA, Chef de Cellule de l'Analyse, BUCREP)



INTERVIEW 3 : Pr. Justine DIFFO TCHUNKAM, Juriste



**Coordonnatrice Network for
More Women in POLITICS**

Présidente du Groupe Consultatif

de la Société Civile ONU FEMMES Cameroun

Q1 A quand remonte la création de votre association et quel objectif poursuit-elle ?

R1) Le Réseau de soutien à la participation politique des femmes (*More Women in Politics*) est une Organisation de la Société Civile, transpartite et à but non lucratif, créée par acte préfectoral n° 00247/RDA/JO6/BAPP du 12 mars 2007. Son siège est à Yaoundé.

L'objectif visé par notre association est entièrement compris dans sa vision qui est formulée ainsi : « le Cameroun est un Etat de droit où règne la culture de la parité et dans lequel les hommes et les femmes participent de façon équitable grâce à l'institutionnalisation de l'approche Genre, socle inclusif du développement durable à l'horizon 2030 ».

A cet horizon, nous croyons être capable de réaliser la plupart des Objectifs stratégiques auxquels notre pays s'est engagé à travers des instruments internationaux de développement durable, afin de présenter à l'international une image polie d'un Cameroun doté des institutions modernes, modèle de bonnes pratiques de gouvernance inclusive aussi bien au niveau continental (Aspiration 3 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine) qu'au niveau plus global de la planète (Objectif 5 des ODD 2030).

Q2- Quelles activités avez-vous menées depuis la création de votre association pour attirer le maximum de femmes en politique ?

R2) – Depuis 2007, « sur le chemin de la parité » qui est notre objectif cible, nous avons mené une panoplie d'activités visant toutes à cadrer avec la vision de l'Organisation. Pour nous en tenir à quelques-unes perçues comme les plus significatives, nous pouvons citer entre autres :

- la définition dès 2007 d'une stratégie conjointe More Women in Politics, UNIFEM et ONEL en vue de la prise en compte des besoins sexospécifiques des femmes dans l'organisation des élections municipales et législatives de 2007, et l'instauration de mesures spécifiques répondant aux besoins différenciés des hommes et des femmes comme candidates/candidats, électrices/électeurs ;
- la contribution au débat sur la réforme constitutionnelle à travers une « Journée d'action stratégique sur les enjeux de la parité dans la réforme constitutionnelle au Cameroun » organisée le 25 janvier 2008 à l'hôtel de ville de Yaoundé, suivie de la remise de la Déclaration des femmes sur la Parité au Premier Ministre, Chef du Gouvernement le 25 février 2008 ;
- l'appui au processus électoral dans le cadre de l'élection présidentielle d'octobre 2011, avec le programme « Le soutien des femmes à la démocratie par le vote », en partenariat avec Elections Cameroon, avec l'appui financier de ONU Femmes, 2011 ;
- l'appui à la mobilisation massive des femmes pour une gouvernance électorale plus inclusive aux élections législatives et municipales de 2013, dans le cadre du programme « FEMME : ELIS ET FAIS-TOI ELIRE EN 2013 » en synergie avec les partis politiques, les OSC partenaires, avec l'appui financier de ONU Femmes, et le partenariat institutionnel du MINPROFF, du MINATD et Elections



Cameroon ;

- l'appui à la mise en place pour le compte de ONU Femmes, d'un Pool National des Avocats du Genre, dans le cadre du Programme « Les femmes préparent dès maintenant les élections de 2018 », en partenariat avec l'OIF, l'Ambassade de France et ONU Femmes, 2014 ;

- l'organisation d'un dîner plaidoyer parlementaire avec le Pool national des Avocats du Genre, en marge de la session parlementaire de novembre 2014, dans le cadre du Programme « Les femmes préparent dès maintenant les élections de 2018 », en partenariat avec l'OIF, l'Ambassade de France et ONU Femmes, 2014 ;

- la mise en œuvre du projet « Appui l'autonomisation économique pour un meilleur leadership des femmes rurales et groupes vulnérables », sous financement de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, de l'Ambassade de France au Cameroun, avec l'appui institutionnel du MINPROFF et du MINPMEESA, 2014-2015 ;

- l'organisation d'une Conférence mondiale sur le thème : « Leadership, entrepreneuriat féminin et participation politique des femmes », sous l'égide de l'OIF et de ONU Femmes, sous le très haut patronage du Président de la République du Cameroun, Palais des Congrès de Yaoundé, du 14 au 16 décembre 2016 ;

- l'exécution du projet « Appui à la représentativité des femmes autochtones de l'Est Cameroun (Yokadouma, Batouri) aux échéances électorales de 2018 », avec l'appui financier de l'Ambassade des USA, 2017-2018 ;

- la mise en œuvre, en cours, du projet « Appui à la massification de la participation politique des femmes aux échéances électorales de 2018 » dénommé « Démocratie au Féminin », ce projet couvre 07 régions du Cameroun, à l'exception du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est, sous subvention de l'Union Européenne, 2015-2019 ;

- la création d'un Centre de Coaching pour le Leadership et l'Action (CCLA), en vue du ren-

forcement des capacités organisationnelles et managériales des femmes, en partenariat avec l'Observatoire Africain de la Pratique des Affaires et l'Institut de Formation et de Coopération pour le Développement, en cours depuis 2016 ;

Q3-A quels résultats êtes-vous parvenus ?

R3) Sur le plan structurel, il faut dire que nous avons réussi à attaquer le mal à la racine, en mettant en place un « Pool National des Avocats du Genre » constitué à 70% de nos partenaires et alliés de sexe masculin sensibilisés et acquis à la cause ; dans la même veine, nous avons engagé les autorités traditionnelles à créer au sein de leurs instances de commandement des cellules de veilles jouant le rôle d'observatoire de respect et d'inclusion de l'approche Genre et Inclusion dans toutes les décisions initiées au niveau local, et généralement au niveau de la chefferie traditionnelle.

Nous avons également mis en place une chaîne de solidarité féminine baptisée WOMEN-ACT-TOGETHER (WO-ACT). Cet outil qui fonctionne à merveille en ligne pour le moment faute de moyens financiers, vise à renforcer la complicité et la solidarité féminine autour des enjeux cruciaux en faveur d'une présence en nombre des femmes dans les sites du pouvoir, et surtout d'une présence féminine en vue d'un leadership de qualité, un leadership d'impact, une gouvernance orientée résultats.

Q4-Rencontrez-vous des difficultés particulières pour intéresser les femmes en politique ?

R4) Bien évidemment ! Et ce n'est pas une difficulté spécifique aux femmes. Que non ! La vérité c'est qu'il est difficile d'amener un être humain, homme comme femme, d'un point d'habitude lié au conditionnement social à un autre. Ceci relève de l'évidence. Certaines femmes trouvent que c'est sans enjeu pour elles ; d'autres pensent que la politique est



pour des féministes, ces sortes d'hommes ratés qui veulent envahir les espaces et les métiers d'hommes, etc. Quoi de plus normal ! C'est ce que l'éducation et certaines cultures aujourd'hui rétrogrades ont construit dans leur mental et ceci a fini par se graver dans leur subconscient. Or, nous savons qu'en cas de conflit entre le conscient et le subconscient, c'est toujours le subconscient qui prend le dessus de façon naturel. Aussi, avons-nous mis en place ce Centre national de Coaching et de Leadership ainsi que la plateforme virtuelle WO-ACT pour accompagner cette catégorie de femmes qui s'autocensurent, à apprendre à se voir autrement, à gagner en estime et en confiance en soi.

Q5- D'après vous, quels sont les principaux obstacles à la participation des femmes aux activités politiques ?

R5) Faible culture politique, faible capacité de

réseautage et faible autonomisation financière, et le poison vicieux qui nous tue à petit feu : se construire dans le regard de l'autre.

Q6-En conclusion, qu'est-ce qui doit être entrepris pour attirer les femmes en politique ?

R6) Le renforcement des capacités : ce concept renvoie aussi bien au développement des compétences qu'au renforcement des habiletés.

(Propos recueillis par ANTOINE-MARIE NGONO, Consultant en communication, BUCREP)



[illegible]

Nos Missions

Le BUCREP assiste les pouvoirs publics et les acteurs du développement dans la prise en compte des phénomènes démographiques pour l'élaboration et l'application des stratégies de développement socio-économique.

A ce titre il est chargé :

- de concevoir la méthodologie des recensements et enquêtes à caractère démographique et d'en assurer l'exécution ;
- d'élaborer et d'assurer le suivi des programmes d'études démographiques en vue de permettre la prise en compte de la variable «Population» dans le processus de développement socio-économique ;
- d'élaborer des indicateurs socio-démographiques à travers la réalisation des recensements et des enquêtes auprès de la population.

Nos Partenaires

Administrations publiques, collectivités territoriales, organismes publics et parapublics, organisations internationales, investisseurs, partenaires au développement, ONG...

Our Missions

BUCREP assists public authorities and other development stakeholders in taking into account demographic variables in the formulation and implementation of socio-economic development strategies.

In this connection, it is responsible for:

- designing and implementing censuses and demographic surveys methodologies;*
- initiating and following up of population study programmes so as to promote the consideration of demographic variables in socio-economic planning;*
- estimating socio-demographic indicators from censuses and demographic surveys.*

Our Partners

Government services, local governments, public and parapublic bodies, international organizations, investors, development partners, NGO..



United Nations Entity for Gender Equality
and the Empowerment of Women